Chronique Roubaisienne

BUREAU : 39, Rue Pauvrée, 39 — ROUBAIX
TELEPHONE — N° 3.23. — TELEPHONE

Dans la Police

LA PROMOTION DU 1er JANVIER

Sont nommés, à la date du 1er janvier 1914 :

Brigadiers hors-classe : MM. Louis Moguet, brigadier de 1re classe, et Adolphe Delbarre, brigadier de 2me classe.

Agents hors-classe : MM. Paul Calonne et Jules Baugnies, agents de 1re classe.

Agent de 1re classe : M. Albert Hespel.

Agent de 2me classe : M. Emile Guibert.

Agent hors-classe de service de la Sûreté : M. Camille Wuillaumez, agent de 1re classe.

ENCORE UN VELO VOLE

Le jeune courrier de M. Boulier, rue du Curé 12, Georges Vanhoutte, 17 ans, avait laissé hier sa bicyclette à la porte de la maison de son patron.

Quand il voulut reprendre le vélo, dix minutes plus tard, il avait disparu.

Informé, M. Benet, commissaire de police du 5me arrondissement, a ouvert une enquête.

Fédération des Amicales Laïques

DISTINCTIONS HONORIFIQUES

Au cours des importantes manifestations qui eurent lieu dimanche dernier, à Lille, au Casino et où l'Union des Mutualités Scolaires de l'arrondissement de Lille fut créée, M. Léon Robelin, secrétaire-général de la Ligue Française de l'Enseignement, a remis :

La Plaquette de la Ligue à M. Georges Schiller ; le diplôme d'honneur à M. L. Quapeaux.

Nous leur adressons nos plus sincères félicitations.

Le bal annuel

Nous avons le plaisir d'annoncer que le bal annuel de la Fédération aura lieu samedi prochain, 3 janvier, au Casino-Palace, Grande-Rue.

Le succès remporté par le précédent laisse espérer la présence de tous les membres des *Amicales fédérées*.

A seule fin de remédier à un encombrement inévitable, le contrôle sera ouvert à partir de 20 heures 30.

La carte d'identité ou le reçu de l'Association sera rigoureusement exigé à l'entrée.

MERITE NATIONAL

A l'occasion du 1er janvier, les distinctions honorifiques suivantes sont accordées par la commission des récompenses du « Mérite National », aux membres des S. A. G. : Chevaliers, MM. capitaine Paul Bonnel, Jean de Rycke, président de l'A. des Arts; capitaine Anatole Lerouge; médaille de vermeil, M. Alphonse Gahyde; médaille d'argent, MM. Paul Coetsier, Albert Duhamel, Narcisse Labis, Henri Meyen, Raphaël Vanmullen; médaille de bronze, MM. Paul Bouqueniaux, Eugène Catteau, Pierre Deldalle, Arthur Delbart, Fernand Dorchies, Pierre Lambert, Victor Magniez, Henri Rancelot.

PETITES NOUVELLES

RECOMPENSES. — Nous apprenons que trois de nos concitoyens viennent d'obtenir la médaille d'argent de l'encouragement au bien. C'est au cours de la réunion de commission de la société « L'Employé », que M. Duquenne, membre du Conseil supérieur de la Mutualité, a remis ces distributions aux lauréats qui sont : MM. Ch. Debocsère, président; Nestor Petit, vice-président, et Jules Gressier, secrétaire.

LA POSTE A LA GARE. — Hier soir samedi, le nouveau pavillon construit à droite de la gare a été occupé par les postiers.

La boîte aux lettres a été transportée contre le mur de ce pavillon.

THEATRES, FÊTES ET CONCERTS

CERCLE POPULAIRE

Salle de la coopérative « La Paix », boulevard de Belfort, samedi 3 et dimanche 4 janvier, deux représentations extraordinaires : « La Loupiote », drame en 5 actes et 9 tableaux, de M. Bernède, tiré du roman de M. Bruant.

Jacques Cernay a brisé deux cœurs, celui de Mme de Valcour, et de La Sauterelle, fille du père Balliot, un vieux lutteur. L'une meurt de honte en avouant à son mari l'issue fatale de ses relations coupables. L'autre meurt dans une maison de prostituées. La conclusion de cette œuvre nous montre, d'un côté la confiance extrême accordée à un ami qui s'introduit chez le colonel Valcour, et vole ce qu'il a de plus cher au monde. De l'autre, la fille du peuple, attirée par les richesses d'un habile séducteur. Et sur les conseils de sa mère se donne sans réfléchir à ce qui l'attendra plus tard : la prostitution ou la mort. Cet admirable chef-d'œuvre mérite l'appréciation des amateurs d'œuvres morales. Quant à la direction, elle a fait le sacrifice nécessaire pour obtenir la satisfaction de ses habitués.

Vu l'importance de la pièce, elle sera jouée seule.

Prix des places : premières 0 fr. 50, en location 0 fr. 60; secondes 0fr. 30, en location 0 fr. 40.

Tous les 15 jours, deux grandes représentations : le samedi, à 8 heures; le dimanche, à 6 heures.

De nos concitoyens viennent d'obtenir la médaille

ANCIENNE MAISON
Albert SERRURIER
Adolphe LUTUN, successeur
209, Grande-Rue, ROUBAIX

VOLAILLES — LAPINS DES FLANDRES
PIGEONS DE BORDEAUX
BEURRE ET ŒUFS — JAMBONS
CONSERVES DE PREMIER CHOIX
Maison de Confiance -- On porte à domicil
Envoyez une simple carte postale et on passera chez vous prendre la commande. Surtout, ne vous trompez pas d'adresse, vous le regretteriez !

ETAT-CIVIL

DE ROUBAIX, du 31 décembre 1913

Naissances. — Jean Prévost, rue du Vieil-Abreuvoir, 14. — Jeanne Deroubaix, rue de Lannoy, 518. — Thérèse Revart, place de l'Abattoir, 7. — Danise Pensaert, rue Jacquard, cour Louis Dubar, 11. — Pierre Freycenon, rue du Fort, 14.

Décès. — Pierre Hieronseus, 9 jours, rue Meyerbeer, cour Duhamel, 8. — Henri Van Der-Aypen, 2 mois, rue de Tourcoing, cour Mathon, 5. — Marie De Smet, 55 ans, sans profession, rue des Vélocipèdes, 21. — Alphonse Debels, 2 ans, rue de la Potennerie, 21. — Lamy Ployette, 57 ans, chapelier rue Blanchemaille, 79. — Alphonse Westelynck, 19 ans, imprimeur, rue Beaumarchais, 1. — Joséphine Avet, 43 ans, piqûrière, rue Philibert Delorme, 7. — Marie Hoste, 80 ans, sansprofession, Avenue Julien Lagache. — Edouard Decottignies, 67 ans, fileur, Avenue Julien Lagache.

CROIX

LA MEDAILLE DE BRONZE du « Mérite National » vient d'être décernée à MM. Achille Dhalluin et Charles Dujardin, pour leur dévouement aux S. A. G.

POUR LES MALHEUREUX. — Hier après-midi la municipalité de Croix a distribué des vêtements d'hiver aux enfants des écoles publiques.

Les fillettes ont reçu chacune un très joli manteau-pèlerine en très bonne qualité.

Les étrennes municipales ont satisfait les enfants et les parents.

SERVICE DE L'EBOUAGE. — Le maire de Croix informe que les ouvriers de l'ébouage sont porteurs d'une attestation prouvant qu'ils sont occupés audit service; ils devront la présenter à toute demande au moment des souhaits d'étrennes.

ETAT-CIVIL DE CROIX. — *Décès.* — Hus Jean-Baptiste, 60 ans, journalier, 44, rue Charles-Quint.

WATTRELOS

AUX ETABLISSEMENTS CHARITABLES. — Par arrêtés du Préfet du Nord, en date du 23 décembre 1913, M. Joseph Delespaul, membre sortant de la Commission administrative des Hospices, et M. Henri Lefebvre, membre sortant de la Commission administrative du Bureau de bienfaisance, sont maintenus en fonctions. Ils sortiront d'exercice le 31 décembre 1917.

BUREAU MUNICIPAL DE PLACEMENT GRATUIT. — *Offres d'emploi:* On demande un apprenti ébéniste pour Wattrelos; un bon coupeur pour chaussures, pour Tourcoing; une jeune bonne de 16 à 17 ans, pour Wattrelos; un forgeron outilleur; un ouvrier ébéniste pour Roubaix; des jeunes gens de 18 à 25 ans, ayant des références, pour grand magasin à Lille (Nouveautés); bon demi-ouvrier en cycles, sachant limer les cadres, pour Wattrelos (travail assuré pour l'hiver); de bons ouvriers couvreurs, serruriers et demi-ouvriers serruriers-poêliers pour Wattrelos et Roubaix; un chaudronnier mécanicien pour montage et entretien de matériel d'usine et deux bons chaudronniers en fer; un bon premier ouvrier menuisier pratiquant le métier, sachant bien tracer et faire les escaliers (travail assuré); des ouvrières piqûrières pour Wattrelos; une personne sérieuse pouvant soigner deux enfants dans bonne maison à Tourcoing.

Demandes d'emplois. — Chef de culture expérimenté demande emploi (emploierait sa famille avec lui au besoin). — Jeune homme 16 ans, employé de préparation, demande à changer de maison. — Homme sérieux, libre 4 jours par semaine, pouvant mettre la main à tout travail (courses ou autres) demande occupation. — Homme sérieux demande à faire représentation : épiceries, bières ou liqueurs. — Homme marié, sérieux, instruit, recherche emploi de confiance, recettes ou autres. — Daubeur, perceur ou demi-ajusteur demande place. — On demande à faire transports de pièces avec baladeuse (piqûrières et éplucheuses). — Personne demande à faire confections ouvrières chez elle. — Magasinier, domestique, conducteurs de chevaux, hommes de peine, terrassier, débardeur, femmes de journée, graisseur-corroyeur, apprenti mécanicien, demandent place. — Garde-couches demande occupation. — Jeune fille, 18 ans, solide, ancienne servante de ferme, parlant le flamand, demande place servante.

Pour tous renseignements, écrire ou s'adresser à M. le préposé du Bureau municipal de placement gratuit, à la Mairie de Wattrelos (Nord).

ETAT-CIVIL de WATTRELOS. — *Naissances.* — Jeanne Lebbrecht, rue de Mouscron, 209. — Jeanne Denraelere, rue de Mouscron, 119. — Florence Creppe, rue de Boulogne, 5. — Hector Porlier, rue Boileau, 3.

Décès. — Antoine Fabiani, 58 ans, retraité des douanes, rue du Petit Tournai, maison Hoste.

WASQUEHAL

LA MEDAILLE DE VERMEIL du « Mérite National » est décernée à M. Jean-Baptiste Lepers, pour son dévouement aux S. A. G.

A LA MAIRIE. — A l'occasion du Nouvel An, la Mairie sera fermée aujourd'hui jeudi 1er janvier.

ETAT-CIVIL de WASQUEHAL. — *Naissance.* — Danglot Marcelle, à la Maternité municipale.

Publications de mariages. — Edouard Bulteel, chauffeur à Wasquehal, et Gabrielle Lecrand, peigneuse à Wasquehal. — Charles-Louis Nottebart, sans profession à Wasquehal, et Augustine Ladsous, journalière à Wasquehal.

LANNOY

DANS LE « MERITE NATIONAL ». — MM. Jean Devos et Joseph Craynest, secrétaire et administrateur de la société de gymnastique la « Lannoyenne » sont promus titulaires de la médaille de bronze du « Mérite National » en récompense de leurs services à la cause gymnique.

HEM

ACCIDENT DE TRAVAIL. — Auguste Desmet, 45 ans, charretier chez Nutte, cultivateur, a reçu un violent coup de pied de cheval dans les côtes droites. 15 jours de repos. Docteur Coubronne.

DISTINCTION HONORIFIQUE. — M. Jean Despierre, administrateur fondateur de la « Gauloise » d'Hem, et de la « Lannoyenne » de Lannoy est nommé titulaire de la médaille de bronze du « Mérite National » en récompense de ses bons et loyaux services aux œuvres d'éducation physique et de préparation militaire.

LYS

EN SOULEVANT UN CUIR. — Gustave Bossut, 29 ans, magasinier à la tannerie Poullet, a contracté un lumbago traumatique, 10 jours de repos.

Gazette Tourquennoise

LES PIRATES DE LA RUE

Tandis que M. Gilbert Verhelst, 17 ans, marchand d'os, demeurant à Mouscron, rangée du Nouveau Monde, 40, se trouvait dans la rue Saint-Joseph, on a dérobé de sur sa voiture une trompette et une vingtaine de kilos de chiffons.

La police a ouvert une enquête.

— Une dame Vanhassche, de Neuville-en-Ferrain, a dit hier à la sûreté que lundi matin, tandis qu'elle se trouvait au marché, on lui a volé ou elle a perdu une bourse contenant une somme de 140 francs, dont un billet de banque français de cinquante francs et deux coupures belges de vingt francs.

DISTINCTIONS HONORIFIQUES

A l'occasion du 1er janvier, la commission des récompenses du « Mérite National » a décerné la croix de chevalier à M. le capitaine Hororé Lapers, la médaille de vermeil à MM. Julien Ducoulombier et Victor Lemettre; la médaille d'argent à MM. Jean-Baptiste Agache; Charles Mesure; la médaille de bronze, à MM. Albert Bain, Joseph Dauby.

PETITES NOUVELLES

UN EXAMEN pour l'emploi de deux contrôleurs, deux receveurs et un brigadier du service de l'octroi, a été passé hier, à la mairie, par une trentaine de candidats, en présence de MM. Wilerval, secrétaire général de la mairie et Frelier, directeur de l'octroi.

POUR LES AGENTS. — Il a été distribué hier, pour les agents du service de nuit, des lits de camp portatifs d'un genre tout à fait nouveau.

Huit de ces lits sont destinés au poste central, deux au poste du Blanc-Seau et deux au poste de la Croix-Rouge.

LA FRAUDE. — Arrestation par les douaniers du Risquons-Tout de Samain Auguste, 34 ans, jardinier, demeurant au Boulevard Industriel, porteur de 25 kilos de café belge.

ENNEMI DE LA CASERNE. — Absent du 84e de ligne, en garnison à Landrecies depuis le 17 septembre dernier le soldat Rousseau Henri, de Tourcoing, a été arrêté par les gendarmes et reconduit à son corps.

Communiqués divers

ACQUISITION DE TERRAIN A MOUVAUX. — Le maire de la ville de Tourcoing,

Vu la délibération en date du 21 août 1913, par laquelle le conseil municipal de Tourcoing sollicite l'autorisation d'acquérir de M. Désiré Dervaux, une parcelle de terrain d'une contenance de 200 mètres carrés 04, sise à Mouvaux, rue du Congo, reprise au cadastre sous les numéros 2548 et 2553,

Vu l'arrêté de M. le Préfet du Nord, en date du 24 décembre 1913 qui dispose que le projet sera soumis à une enquête de commodo et incommodo,

Donne avis que les pièces de l'affaire seront déposées au secrétariat de la mairie du 2 au 9 janvier 1914 inclus, et que le samedi 10 janvier 1914, depuis deux heures jusqu'à cinq heures de relevée, un commissaire-enquêteur, nommé à cet effet, recevra dans une des salles de la mairie, les déclarations des habitants sur le projet d'acquisition dont il s'agit.

Les personnes qui auraient des observations à présenter ou des oppositions à former sont invitées à venir les déposer à l'enquête ci-dessus annoncée.

THEATRES, FÊTES ET CONCERTS

HIPPODROME VARIETES

Le directeur de notre Hippodrome Variétés nous réserve pour ces jours de fêtes un programme *tout à fait sensationnel*.

Qui n'ira pas voir les numéros qu'il va nous présenter, aujourd'hui jeudi 1er, samedi 3 et dimanche 4 janvier. Au programme, M. Constantin, le fleur parisien, Mme Talma, des Concerts Artistiques de Bruxelles; Fred Sato, et sa meute de chiens dressés, lui seul a fait courir tout Lille à la Brasserie Universelle il n'y a pas bien longtemps; Constant et Albertus, excentriques parodistes; la troupe chinoise Schung-Sihi de l'Alhambra.

L'Excelsior Cinéma : le jeudi : 1. la Bonté de l'enfant, drame; 2. Oncle d'Amérique, comique; 3. L'Enfant de la mer — Samedi 3 et dimanche 4 janvier : 1. Vaincre ou mourir, grand drame sensationnel; 2. le duel de Patachon, comique.

Ajouter que c'est un spectacle de famille de tout premier ordre. Les enfants peuvent y être amenés en toute sécurité; de plus, la salle est chauffée.

THEATRE MUNICIPAL

Aujourd'hui jeudi 1er janvier, deux grandes représentations, matinée à trois heures. Abonnements à l'année et du dimanche matinée courants : « La Veuve Joyeuse », opérette en trois actes; musique de F. Lehar, avec le concours de Mlle Rose Esse, 1re chanteuse du Théâtre de l'Apollo. Danses russes et pas du Coktail, par Mlle Deconsoli, du Théâtre du Châtelet. Orchestre dirigé par M. Roberval.

Le soir, à huit heures et demie, prix réduits : « La Veuve Joyeuse ».

Vendredi, à huit heures et demie ,prix réduits : « La Veuve Joyeuse ».

Service de voitures après chaque soirée pour Roubaix et Mouscron desservant la Malcense et la Croix-Rouge (0 fr. 50 par personne).

La location est ouverte.

ETAT-CIVIL

de TOURCOING du 31 décembre 1913

Naissances. — Suzanne Thielfe..., rue de Brest, 22. — Jeanne Lecompte, rue d'Athènes, 5. — André Deston bes, rue Victor Hugo, 54. — Jeanne Verbeke, rue Serpentine, cour Roussel, 8. — Jules Roffin, rue de la Croix-Rouge, 64.

Décès. — Pauline Duhayon, 33 ans, rue des Poutrains, 33.

LILLE

Ceux qui nous volent

La lessiveuse magique

La police mène une enquête au sujet du vol d'une lessiveuse, remplie de linge, commis dans la nuit du 29 au 30 décembre, au domicile et au préjudice de Mme Hendrick, ménagère, rue du Général-Dewett, 13.

Bronze à bon compte

Un charretier, le nommé Brunel, dit Boulanger, demeurant rue du Marché, cité Ste-Marie, a fait l'objet d'un procès-verbal.

Il est inculpé du vol d'une pièce en bronze d'une valeur de 130 francs, qu'il aurait commis au préjudice de M. Gaeremynck, rue Baudin, 17.

Tient-on le cambrioleur ?

Le journalier Gaston Roussot 21 ans, domicilié boulevard Victor-Hugo, 60, était soupçonné d'avoir pénétré, dans la nuit du 29 au 30 décembre, dans l'estaminet de M. René Verbeke, rue Lamartine, 5, et d'y avoir dérobé de l'argent.

Pour commettre son larcin, Roussot était passé par la cité Lambert, puis avait pénétré dans le cabaret, après avoir fracturé une porte donnant sur la cour.

Se trouvant dans le débit, il subtilisa le tiroir caisse avec la somme de 40 fr. qu'il contenait.

Sur la plainte de M. Verbeke, la police a arrêté, la nuit suivante, Roussot, qui nie avoir commis le vol. Néanmoins, il a été déféré au Parquet, hier après-midi, et écroué après avoir subi l'interrogatoire d'usage.

Les accidents sont près de nous

Un receveur de tramways blessé

Le car L n° 543 venant de la rue d'Artois traversait hier, vers six heures du soir, la place Philippe-Lebon, lorsqu'en arrivant à la courbe de la rue Nicolas-Leblanc, un choc assez violent se produisit.

Le receveur Alexandre Delannoy, 35 ans, 3, rue Basse, qui effectuait son service à l'intérieur du car, fut projeté dans une glace du véhicule, qui fut brisée. Il se coupa aussi l'artère du poignet droit.

Une très abondante hémorragie se produisit et ce ne fut pas sans peine qu'un docteur appelé pour soigner l'employé réussit à l'arrêter.

Le blessé fut reconduit chez lui en voiture de place.

Auto contre moto

A l'angle des rues d'Artois et de Condé, hier vers trois heures et demie, une auto conduite par M. Georges Guéry, rue de la Chambre-des-Comptes, 12, est entrée en collision avec M. Louis Dewolf, mouleur en plâtre, rue Auguste-Bonte, 3 bis, qui montait une motocyclette.

Le mouleur fut projeté sur la chaussée et dans sa chute se contusionna légèrement à la tête.

Renversé par une auto

Le jeune rattacheur Richard Leclercq, 14 ans, 118, boulevard Victor-Hugo, traversait hier vers midi 15 la rue Nationale, à hauteur de la rue Colbert, lorsqu'il fut pris en écharpe et renversé par l'auto portant le n° 716-D-7.

Relevé aussitôt le jeune homme fut transporté dans une pharmacie, où l'on constata qu'il portait des contusions à la jambe droite. Le blessé a pu regagner son domicile en tramway.

Quant au chauffeur auteur de l'accident, il a continué sa route pour éviter les responsabilités. On le recherche activement.

Le taxi fait peur

L'attelage de M. Crespel, cultivateur à St-André, stationnait hier, vers neuf heures et demie du matin, à l'angle des rues du Dragon et des Augustins. Un taxi venant à passer effraya le cheval de M. Crespel, qui en ruant brisa plusieurs vitres de la vitrine de Mme Walaert, débitante de tabac.

Les dégâts matériels sont assez sérieux. Quant au cheval, il s'est blessé peu grièvement au poitrail et aux naseaux.

Théâtres Municipaux

AU GRAND THEATRE

Ce soir, à l'occasion du 1er janvier, à six heures : CHERI-BIBI, drame à grand spectacle, et LES MOUSQUETAIRES AU COUVENT, opérette en 3 actes.

CHERI-BIBI est le drame vécu par excellence. A côté des scènes les plus sentimentales et les plus pathétiques, on trouve des scènes de violence extrême. C'est le drame dont l'action se rapproche le plus de la vie réelle. C'est un succès de plus à l'actif de notre vaillante troupe de drame.

AU KURSAAL

Aujourd'hui jeudi, à l'occasion des fêtes de l'An, en matinée à 3 heures : MADEMOISELLE NITOUCHE, opérette, et en soirée à 8 heures 1/2, le plus grand succès de la saison : LE CHATEAU DE LA BRETECHE, drame lyrique en 4 actes et 5 tableaux.

LE SUCRE BÉGHIN
SE RECONNAIT A SA BLANCHEUR, A SA FONTE RÉGULIÈRE

CIRQUE
CHARLES Couronne
JEUDI 1er JANVIER (Nouvel An)
3 h. - MATINÉE - 3 h.
VENDREDI 2 JANVIER
à 8 heures du soir
SOIRÉE DE GALA
au Bénéfice de la Caisse de Secours des Journalistes du Nord
Tous les jours, de 9 heures à 7 heures
Visite des Animaux
dans l'exhibition spéciale sur la Place de la République

ARRONDISSEMENT DE LILLE

BEAUCAMPS

EST-IL L'AUTEUR DU CAMBRIOLAGE ?

Le 22 décembre dernier, M. Vandenberghe, maraîcher à Beaucamps, constatait en se levant, que pendant la nuit, on s'était introduit chez lui, en passant par la fenêtre de la cuisine, et qu'on lui avait subtilisé des bijoux estimés 200 fr. au total.

Par suite de propos compromettants tenus *par un nommé Adolphe Fine*, M. Beriott, commissaire de la Brigade mobile qui s'occupait de ce cambriolage, l'a arrêté dans la matinée d'hier, au moment où il errait dans les champs.

Fine, qui a déjà subi 14 condamnations, a été amené à Lille. En dépit de ses énergiques dénégations, il a été écroué à la Maison d'arrêt de Lille.

RONCHIN

BUREAU DE BIENFAISANCE. — Le maire de la commune de Ronchin informe ses administrés indigents inscrits au bureau de bienfaisance, que l'échange des cartes de bons de pain pour le premier trimestre 1914, aura lieu à la mairie, le dimanche 4 janvier, de 9 à 10 heures du matin. Il leur sera fait en même temps une distribution extraordinaire de couvertures sur la présentation de leur carte de pain.

ARMENTIERES

Les Elections Législatives

LA CANDIDATURE DESCHAMPS

Le Congrès socialiste tenu dimanche dernier, salle de la Coopérative d'Houplines, a désigné le citoyen Marcel Deschamps, rédacteur en chef du *Travailleur*, comme candidat du Parti socialiste aux prochaines élections législatives, dans la 4e circonscription de Lille.

EN CORRECTIONNELLE. — C'est hier, mercredi, que se plaidaient, devant le tribunal correctionnel de Lille ,les affaires Dansette-Noye et Dansette-Deschamps.

Le député des réactionnaires et des Belges, obligé de se rendre à Abbeville pour souhaiter la bonne année à sa belle-mère, s'était éclipsé avant les débats.

Le jugement a été remis à quinzaine.

LA MADELEINE

POUR LES MALHEUREUX. — A l'occasion de la Noël, une distribution extraordinaire d'effets d'habillement, draps et couvertures, sera faite à la mairie le dimanche 4 janvier, à neuf heures et demie du matin, par les soins du Bureau de bienfaisance, aux indigents munis de leur carte.

Une tombola sera tirée à l'issue de la distribution.

LOMME

DANS L'ENGRENAGE. — A la blanchisserie Grimbelle, le garçon blanchisseur Nottebaut Arthur, 28 ans, demeurant 29, rue de Canteleu, s'est fait prendre la main gauche dans un engrenage, en passant du linge à la tordeuse.

Il a eu la main sérieusement endommagée et subira une incapacité de travail assez longue.

PIED ECRASE. — Le sieur Charles Houtchoofd, 48 ans, tisserand, rue de la Planche-à-Quesnoy, a eu le pied gauche écrasé par un support.

Dix jours de repos lui ont été prescrits.

FRETIN

UNE FILLETTE EBOUILLANTEE

Elle meurt des suites de ses brûlures

M. Duhamel, coiffeur, avait déposé sur le sol de sa cuisine une marmite remplie d'eau bouillante. Sa petite fille Madeleine, âgée de 20 mois, qui jouait là tout près, vint tomber dans le récipient.

Le père porta de suite secours à son enfant qui poussait des cris déchirants, mais la pauvre fillette succomba à ses brûlures, malgré les soins d'un docteur requis en hâte.

PONT-A-MARCQ

LE DANGER DES ESCALIERS

En tombant, un ouvrier se fracture le crâne

Avant eu besoin de se lever la nuit pour se rafraichir, le sieur Bailleul, 48 ans, demeurant 57, rue Delcourt, se dirigea vers l'escalier pour descendre au rez-de-chaussée.

Trompé par l'obscurité, il fit un faux pas et tomba du premier étage.

Un docteur appelé en toute hâte constata que le malheureux s'était fracturé le crâne et plusieurs côtes. On l'a transporté à l'hôpital Saint-Sauveur.

Son état est grave.

Tribunal Correctionnel de Lille

Audience du 31 décembre 1913

Laissez passer le tramway. — Le sieur Désiré Rousseau, 43 ans, demeurant à Lille, a entravé avec sa voiture la marche d'un tramway, au Pont de Marcq.

Le tribunal condamne le conducteur à 16 fr. avec sursis, 1 fr. de dommages et intérêts envers la Compagnie des tramways électriques de Lille et à l'affichage de 25 exemplaires du jugement. Le coût de cet affichage ne devra pas dépasser 10 francs. Le patron, M. Morel, est déclaré civilement responsable.

Il faut payer le supplément ! — Pour avoir, le 28 mars, voyagé en première classe sur le tramway alors qu'il n'était abonné qu'en seconde, le jeune Rouzé Georges, 17 ans, demeurant à Saint André, est condamné à payer à la Compagnie des tramways électriques de Lille 1 fr. de dommages et intérêts. Il est remis à ses parents.

Plafonneur indélicat. — Le nommé Dherville Jules, 24 ans, plafonneur, déroba une livre de beurre au préjudice de M. Decuypère, cabaretier à La Madeleine. Six jours de prison.

Les fraudeurs. — Deux mois de prison et 500 fr. d'amende à Martelet Félix, 33 ans, journalier à Neuville en Ferrain pour fraude en douane, de sept kilos de café vert et d'une bicyclette.

— Douze jours de prison et 500 fr. d'amende à Leveugle Gustave, 37 ans, de Roubaix, pour fraude en douane de 180.000 allumettes belges.

— Huit jours de prison et 500 fr. d'amende à Dumoulin Louis, 61 ans, de Templeuve, pour fraude en douane de 800 grammes de tabac haché et 100 grammes de tabac en poudre. Dumoulin est en outre condamné à vingt jours de prison pour infraction à un arrêté d'expulsion.

— Trois jours et 500 fr. d'amende à Darras Frédéric, 30 ans, pour fraude en douane de 1 kilo 250 gr. de cigarettes et 50 grammes de cigares.

— Six jours à Delrutte Arthur, 30 ans, et 24 jours à Journez Alfred, 38 ans, et solidairement à 500 fr. d'amende pour fraude en douane de 351.000 allumettes belges et 1 kilo de tabac haché.

Le poivrot Poirot. — Etant en état d'ivresse le 28 décembre, sur la place des Buisses, Poirot Nicolas, 28 ans, terrassier, a outragé et porté des coups à l'agent Gouet qui l'avait appréhendé.

Quinze jours de prison et 5 francs d'amende pour ivresse.

VALENCIENNES

Tribunal Correctionnel

Audience du mercredi 31 décembre

POUR SE CHAUFFER. — Les nommés Wéry et Populaire, journaliers, à Raismes, ont détourné quelques sacs de charbon, au préjudice des établissements Turbot, où ils étaient occupés.

Le tribunal condamne Wéry et Populaire à huit jours de prison avec sursis.

LA GARDE ROBE. — Sauvage, 19 ans, mineur, et Guillain, qui a déjà récolté treize condamnations en Belgique, se sont introduits chez le sieur Vandermeyer, à Wallers et y ont pris des vêtements.

Sauvage, quarante jours de prison et Guillain, trois mois.

L'AMERICAINE. — Le jeune Cordier avait été arrêté pour vagabondage et amené au commissariat de police de Valenciennes. Fouillé par le sous-brigadier Compère, il fut trouvé porteur d'un coup de poing américain. Coût : 8 jours de prison et 16 francs d'amende.

LE REVOLVER. — Le nommé Vandersonnel fut trouvé couché dans un terrain vague en bordure de la rue Davaine. L'agent Patoir le fouilla. Vandersonnel était porteur d'un revolver dont il avait, quelque temps auparavant, menacé un individu, dans la salle des pas-perdus de la gare. On lui octroie quarante jours de prison et des amendes de seize et de deux francs.

LE REGLEMENT. — M. Charles Falce, négociant à Aubry, estimant qu'un huissier avait à tort saisi son mobilier, en brûla une partie. Huit jours de prison avec sursis.

LA CIBLE. — Le jeune Descaudain, 15 ans, d'Abscon, s'amusa à jeter des pierres sur un train de la Compagnie d'Anzin. On n'eut aucun accident de personne à déplorer.

Descaudain est acquitté.

UN BRUTAL. — Rémi Macé, 25 ans, mécanicien, inculpé de violences, récolte un mois de prison.

AMNISTIE. — Mme Dufossé, ménagère à Trith-St-Léger, appelée en témoignage devant le tribunal, le 15 octobre dernier, fit défaut.

Elle fut condamnée à une amende de vingt-cinq francs.

Mme Défossé faisait opposition.

Le tribunal l'a déchargée de l'amende.

LE MENDIGOT. — Pour mendicité, quinze jours de prison à Charles Deprez, 59 ans, journalier.

LE COUSSINET. — Eloi Lecomte, 22 ans, foreur, demeurant à Haissin (Belgique) avait dérobé un coussinet de bronze aux ateliers de construction de locomotives où il était occupé.

Il est, en outre, poursuivi pour infraction à la loi sur les étrangers.

On lui octroie vingt jours de prison et seize francs d'amende.

UN INDESIRABLE. — Le verrier Virgile Crombé, éconduit par une jeune fille en service à l'estaminet Robette, entra dans une violente colère et jeta des briques dans les fenêtres du débit.

15 jours de prison.

VOL. — Corneille Vanderschoot, 27 ans, usinier, récolte six mois de prison pour un vol de vélo.

Vandeschoot faisait défaut.

LE CHEMINEAU. — Pour vagabondage, un mois de prison à Marius Charles, 50 ans.

LA CHASSE. — Pour chasse avec engin prohibé, 16 francs d'amende à Jules Thuilliez, 37 ans, usinier à Denain. — 50 fr. à Edouard Pommerole, 23 ans, verrier, et à Charles Brontin, 23 ans, de Denain.

INDELICATESSE. — Pour vol, 48 heures de prison à Arnould Quenon, 24 ans, manœuvre; 6 jours à Désiré Demelenne, 26 ans, de Liège.

Ce dernier faisait défaut.

Pour vol également, 8 jours de prison par défaut, à Placide Moreau, 35 ans, forgeron, à Thun.

VIOLENCES. — Alois Kegels, 36 ans, mineur à Wallers, avait été condamné par défaut, pour coups, à vingt jours de prison.

Il faisait opposition et vit sa peine réduite à quinze jours.

VOL. — Pour vol, 15 jours de prison à Juliette Boulard, 23 ans, sans profession ni domicile.

— Pour le même délit, vingt jours à Louis Gostiaux, 50 ans, journalier à Vieux-Condé.

— René Croisiez, 19 ans, jardinier, de St-Saulve, qui avait dérobé des vêtements et divers objets à un de ses camarades de travail récolte quinze jours de prison.

SAUVE QUI PEUT ! — Constantin Gianoglio, 31 ans, journalier, de Fresnes, avait menacé son logeur de « faire sauter l'auberge ».

Coût : un mois de prison.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI

BOIRY-NOTRE-DAME

UN HOMME SOUS UN TOMBEREAU

M. Léandre Lefebvre, cultivateur, conduisait un cheval attelé à un tombereau, quand il glissa et roula sous les roues du lourd véhicule. On le releva à moitié évanoui.

M. Lefebvre, qui se plaint de violentes douleurs internes, a dû s'aliter.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES

MAUBEUGE

ENTOLE ! — M. Armand Melin, plafonneur à Jeumont, de passage à Maubeuge, décida de s'offrir une petite « bombe ».

Il se rendit dans un estaminet de la rue René Dandoy et invita la patronne et la servante à souper.

Le repas fut joyeux et le menu copieux.

Le plafonneur, trouvant qu'il était bien où il était prit une chambre dans la maison.

Le lendemain matin, il constata que 100 francs en pièces d'or, qu'il avait cachés dans une poche intérieure de son gilet avaient disparu.

Il n'eut d'autres ressources que d'aller déposer une plainte à la police.

Une perquisition dans la chambre de la servante n'a donné aucun résultat.

QUI CASSE LES VERRES, LES PAIE ! — Pendant la nuit, Gustave Buyacque, 19 ans, et Rosa Matha, 20 ans, ouvriers d'usine, se sont armés l'un d'une tige de fer, l'autre d'un bâton et ont brisé tous les carreaux du faubourg de Montplaisir.

Arrêtés par les agents, ils ont été confiés aux gendarmes qui les ont écroués à la prison d'Avesnes.

LA MAITRESSE PASSE ENCORE MAIS L'ARGENT ? — A la fin de novembre, M. Alphonse Marteleur, ouvrier d'usine à Sous-le-Bois vivant avec une jeune femme, recueillit un ami, Henri Sleves, 41 ans, à qui il accorda l'hospitalité la plus large.

Sleves trouva que ce n'était pas suffisant. Il commença par se mettre dans les bonnes grâces de la compagne, puis il lui proposa de fuir ensemble. La volage y consentit.

Seulement, comme par ces temps de vie chère, il n'est pas bon d'être sans argent, ils emportèrent 550 francs, économies de Marteleur, ses outils et ses vêtements.

On ignore où sont réfugiés les amoureux.

PAS-DE-CALAIS

LENS

Une morte vivante

Nous avons, dans un précédent numéro, relaté la mort accidentelle d'une pensionnaire de maison close, Mathilde Poulet, décédée à la suite de brûlures graves.

Or, il arrive aujourd'hui que Mathilde Poulet est bien vivante !

Qu'on se rassure : ce n'est pas un miracle. Cela tient tout simplement à ce que la personne qui est morte à l'hôpital avait pris à la véritable Mathilde Poulet ses papiers d'identité et que c'est sous ce nom qu'elle s'était fait inscrire à son arrivée à Lens.

On s'en est aperçu lorsque le frère de Mathilde Poulet — la vraie — que l'on avait prévenu du décès de sa sœur, vint à l'hôpital. Naturellement il ne reconnut pas la défunte. On fit des recherches et on découvrit la vérité.

La fille qui est morte à Lens et dont on ignore encore l'état-civil, avait été serveuse dans un bar d'une grande ville du Nord, en même temps que Mathilde Poulet. C'est là qu'elle s'était emparée de ses papiers et depuis, elle se mit si bien dans la peau de sa nouvelle personnalité que, récemment elle toucha un petit héritage aux lieu et place de celle dont elle avait pris le nom !

AU VOLEUR ! — Mme Malbranque, demeurant cité du numéro 8, avait laissé sur le berceau de son enfant, son tablier dans la poche duquel se trouvait un portemonnaie contenant 80 francs. Quand elle reprit son tablier, le portemonnaie avait disparu.

Elle soupçonna un de ses logeurs, un sieur V..., qui, interrogé, avoua d'abord avoir pris le portemonnaie et l'avoir caché à la fosse. Puis, amené devant les gendarmes il nia énergiquement avoir commis le vol.

Ajoutons que le portemonnaie et son contenu a été retrouvé dans la poche de la culotte du jeune Malbranque.

Procès-verbal de l'incident a été dressé.

LOOS-EN-GOHELLE

VOL DE BRONZE. — Un inconnu que la gendarmerie recherche a pénétré dans l'atelier de la fosse numéro 5 et a dérobé un morceau de bronze pesant 10 kilos et valant 20 francs.

BEUVRY

Arrestation d'un satyre

Arthur Delvalle, 33 ans et demi, mineur à la fosse numéro 6 des mines de Nœux à Labourse, demeurant rue du Bal à Beuvry, vient d'être arrêté pour une affaire de mœurs.

Etant arrivé trop tard le matin à la fosse pour pouvoir descendre au travail il s'était rendu à l'estaminet tenu par son frère M. Delvalle Guffroy, au rivage. Profitant de ce qu'il était seul dans le débit avec la jeune servante Jenny G..., âgée de 13 ans, il aurait abusé d'elle.

FERFAY

MORT SUBITE. — En rentrant chez lui dimanche soir, M. Nivelle, ouvrier aux mines de Ferfay-Cauchy fut surpris de ne pas trouver sa femme. La croyant partie chez des parents à Auxi-le-Château, comme elle le faisait quelquefois sans le prévenir, il n'attacha pas d'importance à cette disparition.

Ce n'est que le lendemain matin descendant à la cave qu'il trouva sa femme étendue à terre près de l'escalier et ne donnant plus signe de vie. Un docteur appelé ne put que constater le décès.

Mme Nivelle, née Herminie Bizet, âgée de 53 ans, avait succombé à une embolie.

MAZINGARBE

L'IVRESSE. — Guelton Oscar, maçon, entrait ivre vers 8 heures à l'estaminet Gogneau Henri, cabaretier cité des Brebis. Le débitant refusa de donner à boire à Guelton qui, furieux, brisa plusieurs carreaux à la façade de la maison.

SALLAUMINES

EXPLOITS D'IVROGNES

Deux tiouctioucs qui avaient passé leur journée à boire de l'absinthe et qui étaient porteurs d'une cuite dont Mahomet lui-même n'avait pas idée, entraient mardi soir à l'estaminet tenu par Mlle Moriaux.

A peine entré, l'un d'eux Oudui Ouni ben Mohamed, chercha querelle à la cabaretière qui voulut le mettre dehors. L'arbi alors tira un couteau de sa poche et le brandit d'un air menaçant. La cabaretière, en voulant le désarmer, se blessa assez fortement à la main droite. Il en fut de même d'un logeur qui se coupa également.

Enfin on parvint à arracher le couteau des mains de l'énergumène qui, en proie à un véritable accès de fureur alcoolique, lacérait ses vêtements et poussait des cris inarticulés.

On courut chercher les gendarmes qui voulurent ramener l'ivrogne au calme. Ils l'invitèrent à se rhabiller et à les accompagner à leur caserne. Pendant que le gendarme Prouveur s'efforçait de le calmer, son attention fut attirée par un bruit sec. Il se retourna et aperçut le copain d'Oudni, un autre arbi nommé Salemkour Ali, 25 ans, qui se tenait derrière le gendarme Lavallard et qui venait de laisser tomber à terre un énorme couteau à cran d'arrêt. L'arbi avait déjà posé le pied dessus, mais le gendarme l'écarta et ramassa l'arme.

Les deux tiouctioucs furent alors mis en état d'arrestation. Ils seront déférés au Parquet.

Oudni qui portait une plaie à la jambe prétendit qu'il avait été frappé par ceux qui l'avaient désarmé. L'enquête a établi que c'est au cours de la bagarre que l'Algérien qui se débattait comme un forcené s'est blessé lui-même.

PAS DE RECEPTIONS A LA MAIRIE. — Le maire informe les fonctionnaires municipaux et ses concitoyens qu'aucune réception n'aura lieu à la mairie à l'occasion du nouvel an.